



Partagez vos commentaires sur...

# Mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive 2010 à 2014

Version préliminaire

1. Le Plan préliminaire est articulé selon sept objectifs stratégiques. Les objectifs que nous avons définis sont-ils appropriés? Avons-nous omis des éléments importants?

NON OUI  
Les promoteurs (sic) ont déjà trouvés le site: au Labrador, chez les autochtones. Au Québec nous n'avons pas signé la loi constitutionnelle de 1982. Un rapatriement sans l'accord du Québec.

2. Le Plan préliminaire décrit des activités que nous nous proposons d'entreprendre pour atteindre ces objectifs. Avons-nous décrit les activités appropriées?

Vos propositions me chaut dans ma propre relativité ...

- NON: le principe de précaution (la stabilité de la géosphère) votre évaluation d'après les facteurs sociaux, culturels et économique est une farce. Voir notre gouvernement.

3. Qu'aimeriez-vous savoir d'autre sur le plan de mise en œuvre de la SGDN? ce prix fossile qui prête le départ.

AVANT la mise en œuvre. Un référendum au Québec. Seulement sur la question du site de l'endroit pour les déchets.

4. Avez-vous d'autres commentaires?

Faire une démocratie planétaire. Régler le cas du Capital et soigner notre planète. Pour régler le GES avec le recours massif du nucléaire: faire la partition au prorata de ces déchets. Être responsable de soi-même dans une démocratie où l'état est pleinement redevable à ses citoyens.

Prière de répondre d'ici le

29 janvier 2010 à :

Mme Anda Kalvins

Directrice de l'environnement



Par la poste

22, avenue St. Clair Est, 6e étage  
Toronto (Ontario)  
M4T 2S3 Canada



Par télécopieur

416.934.9526



Par courriel

akalvins@nwmo.ca

Nom (facultatif)

Claude Rainville